

Commune de Beaurepaire



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

1.Le cadre général du budget

2.La section de fonctionnement

3.La section d'investissement

4.L'état de la dette

1. Le cadre général du budget

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 de la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Communauté Urbaine et de l'Etat chaque fois que possible.
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

2. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et des services publics obligatoires que la collectivité doit fournir à la population

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions

Les recettes totales de fonctionnement représentent 430 340.69 € inscrits au BP 2025

<i>Recettes</i>	<i>BP 2025</i>
Atténuation de charges	454.30€
Produits des services	900.00€
Impôts et taxes	57 539.00€
Impositions directes	97 631.00€
Dotations	78 017.04€
Produits de gestion courante	21 900.00€
Produits financiers	41.41€
Total recettes de fonctionnement	256 482.75€
Affectation du résultat	173 857.94€
Recettes d'ordre	0.00€
Total budget recettes de fonctionnement	430 340.69€

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	0.10%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0.21%
73	Impôts et taxes	13.37%
731	Impositions directes	22.68%
74	Dotations et participations	18.12%
75	Autres produits de gestion courante	5.08
76	Produits financiers	0.01%
002	Excédent de fonctionnement reporté	40.40%
	TOTAL RECETTES	430 340.69

a) Les impôts et taxes – chapitre 73

› La fiscalité

La loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale. Ainsi le taux de taxe d'habitation pour 2022, 2023 et 2024 est figé à celui de 2019. La commune ne vote que les taux d'imposition des taxes foncières.

A taux d'imposition inchangés, le produit s'établirait à 97 631€ en 2025 selon les services fiscaux, contre 96 196€ effectifs en 2024. Ces chiffres prévisionnels ne tiennent pas compte de l'évolution des bases dynamiques dans notre commune.

A savoir qu'en 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la Taxe d'Habitation

Le montant prévu au budget primitif 2025 est donc de **97 631 €**

Depuis 2018, selon l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518 du CGI, les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont majorées par l'application d'un coefficient établi à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

En 2025, les taux d'imposition prévus au budget primitif sont identiques à ceux de 2024, soit :

- Taxe d'habitation : 5.09€
- Taxe foncière (bâti) : 11.82% + taux départemental : +25.36% = 37.18%
- Taxe foncière (non bâti) : 32.63%

› La dotation de solidarité communautaire – chapitre 73.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la CU s'élèvera à **39 116€** soit la même somme qu'en 2024.

b) Les dotations de l'Etat – chapitre 74

Le Pacte de Confiance et de Responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales destiné à ramener le déficit public en dessous de la barre des 3% du PIB se traduit par une baisse des dotations aux collectivités, communes et intercommunalités, départements et régions.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée pour 2025 à 38 778 € (montant total), contre 41 372 € effectivement perçus en 2024.

c) Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Les recettes générées par le service de concessions du cimetière ont été estimées au BP 2025 à 200€

d) Autres recettes

Elles sont principalement constituées des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite à des sinistres ou encore des produits divers de gestion courante. Prévision de 700 € sur le BP 2025

C) Les dépenses de fonctionnement

En dépenses, cette section représente la gestion des affaires courantes :

- Les charges à caractère général (fonctionnement de l'ensemble des services communaux ; entretien des bâtiments, des voiries ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées)
- Les charges de gestion courante (indemnités, versement des subventions, cotisations obligatoires)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Les charges de personnel

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 266 633.01 € inscrits au BP 2025

Dépenses	BP + DM 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général	73 910.20€	77 250€	+ 3 339.80€
Dépenses de personnel	82 700€	76 500 €	- 6 200.00€
Atténuations de produits	9 400€	4 700€	- 4 700€
Charges de gestion courante	83 897.39€	98 77.53€	+ 14 480.14€
Charges financières	252.54€	64.48€	- 188.06€
Charges exceptionnelles	2 532.00€	9 741.00€	+ 7 209.00€
Total dépenses de fonctionnement	252 682.13€	266 633.01€	+ 13 950.88€
Excédent reporté			
Virement à la section d'investissement	229 537.33€	101 883.97	- 127 653.36€
Amortissements	2 532€	32 956.6€	+30 424.60
Total budget dépenses de fonctionnement	484 787.46€	401 473.58€	-83 313.88€

Dépenses de fonctionnement		
Désignation	Montant	%
Charges à caractère général	77 250.00	19.24%
Charges de personnel et frais assimilés	76 500.00	19.05%
Atténuations de produits	4 700.00	1.17%
Autres charges de gestion courante	98 377.53	24.50%
Charges financières	64.48	0.01%
Charges exceptionnelles	9 741.00	2.42%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	32 956.60	8.20%
Virement à la section d'investissement	101 883.97	25.37%
TOTAL DEPENSES	401 473.58	

a. Les charges à caractère général – chapitre 011

Ce chapitre d'un montant prévisionnel pour l'année 2025 de **77 250€** retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestation de services diverses, petites fournitures et équipements ...)
- Les services extérieurs (locations et charges immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres ...)
- Les autres services extérieurs (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication ...)
- Les taxes foncières

b. Les dépenses de personnel – chapitre 012

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à **76 500€** soit une baisse de 6 200€ par rapport au budget 2024

c. Les atténuations de produits – chapitre 014

L'attribution de compensation à reverser à la CU s'élève à 4 670.43€ en 2025 soit la même somme qu'en 2024.

e) Les charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations, les contributions au Sivos... Ces charges sont budgétées à hauteur de 98 377.53€ pour 2025 contre **83 897.39€** au BP 2024.

L'évolution des dépenses de gestion des services de fonctionnement est à la hausse par rapport à l'an dernier de 6 919.94€

D) Le financement de l'investissement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La commune n'a pas prévu de recourir à un nouvel emprunt au BP 2025 au moment de son vote.

3) la section d'investissement

A. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- Travaux dans les bâtiments communaux, travaux d'accessibilité, sur les différents réseaux
- Acquisition de mobilier, machines, d'engins, de matériel ou logiciel informatiques, de défense incendie
- Acquisitions foncières
- Aménagement des espaces publics

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

B. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
1068	Excédents de fonctionnement	77 394.25€
13	Subventions d'investissement	440€
10	Dotation fonds divers et réserves	3 600.01€
165	Cautions	0€
27	Remboursement emprunt voirie par CU	7 959.11€
	TOTAL des recettes réelles	89 393.37€
RAR 2023		19 855.00€
040	Opérations d'ordre entre sections	32 956.60€
041	Opérations patrimoniales	25 836.27
021	Virement de la section de fonctionnement	101 883.97€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	269 925.21€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	66 957.66€
20	Frais études marché	95 000.00€
10	Excédents de fonctionnement capitalisé	0€
	RAR 2024	28 957.66€
16	Remboursement d'emprunt	13 039.69€
001	Solde d'exécution négatif reporté	68 291.59€
	TOTAL dépenses d'équipement	243 288.94€
041	Opérations patrimoniales	25 836.27€
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	269 125.21€

C. Les principaux projets de l'année 2025

Restes à réaliser

Dépenses :	remplacement de l'ordinateur du secrétariat	: 933.00€
	Caméra de chasse	: 238.68€
	Raccordement eau réserve incendie	: 2 938.78€
	Jeux enfants	: 1 144.80€

Recettes :	Réalisation écluses RD32	: 7 226.00€
	Accessibilité cimetière	: 1 806.00€
	Réalisation écluses RD32	: 10 295.00€
	Eco pâturage	: 528.00€

Principaux projets d'investissements 2025 :

Réhabilitation énergétique de la mairie et installation d'un sas : emprunt à prévoir

Frais d'étude pour la réalisation du marché rénovation énergétique de la mairie, pour les travaux à prévoir sur l'église, pour la parcelle rue du bocage

Achats des matériaux techniques

Remplacement de l'ordinateur de la direction de l'école

4) Etat de la dette

Le capital restant dû en fin d'exercice 2024 s'élève à 13 103.15€ contre 26 598.55€ fin 2023